



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2022-467

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement n° 2022-467 décrétant une dépense et un emprunt de 2 300 000 \$ pour la réfection du Chemin du Raccourci et du rang Saint-Alexandre

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 6 mai 2022 le règlement 2022-467.

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Beauceville ce 16 mai 2022.

MÉLISSA RODRIGUE
Ass.-Greffière
